

Les Français champions du recyclage des ampoules

ENVIRONNEMENT. Alors que le retrait progressif des ampoules à incandescence se poursuit, le recyclage de leurs successeurs à basse consommation donne d'excellents résultats. Un bon geste pour la planète !

Si vous ne rapportez pas encore vos lampes basse consommation chez un détaillant ou en hypermarché afin qu'elles soient recyclées, il est temps de vous y mettre. Car le courant est en marche : selon le rapport établi hier par l'organisme agréé **Récyclum**, 42 % des Français savent aujourd'hui qu'on collecte ces ampoules en déchetteries et en grandes surfaces, où les distributeurs sont obligés de les reprendre, comme tout produit électrique. Au total, 10 000 t de lampes usagées, soit 70 millions d'unités, ont été recueillies depuis fin 2006, date de création de la filière.



Les Français ont fait du beau boulot, ils s'y mettent vraiment

HERVÉ GRIMAUD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE RÉCYCLUM

« Les Français ont fait du beau boulot, ils s'y mettent vraiment », explique Hervé Grimaud, directeur général de **Récyclum**. « En Europe, ils font partie des bons de la classe. » Alors que les volumes issus des en-



10 000 t de [lampes] usagées, soit 70 millions d'unités, ont été recueillies depuis fin 2006. 10 000 points de réception ont été mis en place dans de grandes enseignes de distribution et 3 000 autres dans les déchetteries. (DR)

treprises ont diminué à la suite de la crise, ceux des particuliers se sont envolés. « La collecte a été très suivie en grande distribution, où 40 % de ces déchets ont été récupérés, moins en déchetteries. Les gens profitent

souvent de renouveler leurs lampes pour déposer les anciennes », poursuit le responsable. « Les bacs installés près des caisses commencent à être vus. »

Sur ces trois dernières années, ce

sont en effet 10 000 points de réception chez les distributeurs Darty, Conforama, Ikea ou Mr Bricolage et 3 000 dans les déchetteries qui ont été mis en place. Un bon geste pour la planète : 96 % des matériaux issus

des produits ont été retraités, non seulement le verre mais aussi les métaux. Le plastique, lui, a été incinéré pour produire de la chaleur. Seul le mercure — 0,005 % du total, une quantité 1 000 fois moindre que dans un thermomètre — reste entreposé dans des fûts.

Recycler ses ampoules, 4 à 5 fois plus économes que les classiques avec une durée de vie 10 fois plus longue, devrait bientôt être encore plus facile. Récyclum espère atteindre un taux de recyclage de 65 % en 2016 et multipliera à cet effet le nombre de bacs installés chez les commerçants. Dommage cependant que l'effort ne repose que sur le consommateur, qui paie les 0,14 € d'écoparticipation par lampe et 0,12 € pour les lampes à LED, des modèles plus écolos sans mercure. Reste que pour l'organisme, l'objectif est de permettre la reprise des ampoules sans condition d'achat, notamment chez les détaillants de quartier.

CLAIRE CHANTRY

Les modèles classiques peu à peu bannis

La réglementation européenne impose le retrait progressif du marché des anciennes lampes à incandescence, trop gourmandes en énergie.

Le calendrier adopté par la France, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, prévoit un retrait progressif des modèles, sachant que les lampes à filament de 100 watts (W) ont déjà disparu des rayons le 30 juin dernier, et que celles de 75 W ont été chassées des linéaires fin 2009. Les ampoules de 60 W suivront le même régime le 30 juin 2010, celles de 40 W seront bannies le 30 août 2011 et, pour finir, leurs petites sœurs de 25 W seront exclues en décembre 2012. Ce retrait ne concerne pas certains modèles de lampes singulières, telles les lampes pour l'électroménager ou des halogènes spécifiques.

Ces lampes plus énergivores se vendent encore beaucoup

Aujourd'hui, ces lampes plus énergivores se vendent encore beaucoup. Il s'en est écoulé 200 millions en 2007, mais le marché est appelé à se tarir avec l'apparition des nouvelles ampoules basse consommation,

dont le chiffre de vente a atteint 130 millions d'unités en 2009.

Toutes les lampes à filament, une fois leur cycle de vie terminé, doivent être jetées à la poubelle. « Leur composition ne nécessite pas de traitement particulier », insiste Récyclum, la filière de recyclage des nouvelles ampoules, qui explique : « S'il fallait

les collecter, l'impact sur l'environnement des milliers de camions utilisés pour leur transport ne serait pas compensé par les gains écologiques issus de leur recyclage. »

Comment ne pas se tromper lors du tri ? Depuis août 2005, un symbole avec une poubelle barrée figure normalement sur les lampes à économie d'énergie. Pour les modèles mis sur le marché à une date antérieure, ceux qui doivent être recyclés ont des signes caractéristiques : les fluocompactes comportent une partie en plastique entre le globe en verre et le culot en métal, les lampes à LED présentent plusieurs diodes derrière le verre. Si votre ampoule n'affiche pas ces particularités, elle se jette aux ordures, et non dans le bac dédié au verre.

C.C.

